

Filières Labélisées TICE

La labélisation TICE vise à coordonner, harmoniser et accompagner le développement des pratiques pédagogiques numériques au sein des filières d'un établissement d'enseignement supérieur.

Définition de l'action :

Qu'est-ce qu'une filière¹ labélisée TICE ?

Une filière labélisée TICE est une filière où il existe une part significative de pédagogie numérique dans les enseignements.

Pour être labélisée TICE, une filière doit proposer pour plus de 60% de ses UE (comptabilisés en ECTS), un espace pédagogique actif sur la plate-forme d'enseignement e-uapv.

La labélisation TICE est attribuée par semestre par le comité TICE de l'établissement.

Moyens de mise en œuvre :

Pour mener à bien cette action, la mission TICE propose :

- un accompagnement collectif et/ou individuel aux équipes pédagogiques.
- une assistance technique aux équipes pédagogiques lors de la réalisation de ressources numériques.
- la prise en compte des activités TICE des enseignants dans les filières labélisées TICE.
 - première mise en ligne des supports de cours,
 - animation de l'espace de cours en ligne,
 - construction d'espaces évolués

Les conditions de labélisation TICE d'une UE :

Pour attribuer la labélisation TICE à une UE, le comité TICE s'attachera à regarder si l'espace de cours met à disposition des étudiants des ressources visant à :

- préparer le cours
- réviser le cours
- se positionner par rapport aux objectifs d'apprentissage
- s'auto-évaluer

1 Nous entendons par « filière » un semestre d'un diplôme : par exemple le S2 de la licence de mathématiques. L'objectif, à terme, est d'obtenir des diplômes entiers labélisés, mais cette démarche étant longue, nous procéderons par semestre pour ainsi étaler la démarche dans le temps et l'investissement qu'elle demande aux enseignants volontaires.

- une fiche descriptive de l'enseignement

- un retour étudiant sur l'enseignement

Une UE pourra être labélisée TICE si le scénario pédagogique mis en œuvre dans le cadre de cet enseignement correspond à un scénario de type présentiel amélioré, en amont et en aval, facilitant l'acquisition des connaissances et des compétences. Le cours en présentiel est complété par la mise à disposition de ressources pédagogiques permettant à l'étudiant de découvrir puis de revoir le contenu de l'enseignement, de s'exercer et de s'autoévaluer.

Pratiquement, l'étudiant doit trouver en ligne des supports de cours (sous la forme du polycopié, de podcasts, notes de cours...) ainsi que des exercices corrigés (ressources d'entraînement), des annales d'examen corrigées (ressources de positionnement) et une bibliographie / webographie.

L'enseignement doit être complété par :

- une fiche descriptive détaillée comprenant entre autre : objectifs généraux, pré-requis, plan, compétences visées, modalités d'évaluation, consignes, nombres d'heures de l'enseignement.
- un retour étudiant permettant à l'enseignant de recueillir le ressenti des étudiants sur l'utilisation des TICE dans le cadre de son UE.

A l'issue du semestre, et afin de préparer le comité TICE, un petit rapport est demandé à chaque enseignant candidat, dans lequel celui-ci explique au comité TICE en quoi son espace pédagogique numérique a aidé l'étudiant dans les 4 domaines indiqués plus haut, à savoir : préparer et réviser le cours, s'exercer et s'auto-positionner par rapport aux objectifs du cours.

Conditions d'attribution

L'attribution de cette labélisation est donnée en fin de semestre après validation par le comité TICE de l'adéquation du contenu de l'espace pédagogique en ligne avec le cahier des charges.

Heures TICE associées au dispositif de labélisation :

10h eqTD seront attribuées à l'enseignant l'année de l'obtention de la labélisation uniquement. (10h edTD par UE labélisée)

Suivi

Régulièrement, un bilan d'étape est adressé à l'enseignant responsable d'une UE labélisée TICE (ou en cours de labélisation TICE).

Démarche :

La mission TICE réalise un appel à candidatures en début de chaque semestre.

Les filières intéressées se portent candidates auprès de la mission TICE.

Le comité TICE se réunit ensuite pour choisir les filières qui entreront dans le dispositif pour le semestre à venir.

En fin de semestre, le comité TICE examine le contenu des espaces pédagogiques en ligne pour attribuer la labélisation TICE et statue sur l'attribution des heures TICE associées.

Composition du comité TICE :

Le comité TICE de l'UAPV est composé de :

- Vice-président CFVU
- Un enseignant de chaque grand domaine de formation
- Un représentant étudiant
- La mission TICE
- 30 % de membres extérieurs (enseignants issus d'universités pratiquant la labélisation TICE)